

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

### **DELIBERATION N° : 20160712\_7**

**OBJET** : Mise à disposition de locaux à la chambre d'agriculture au pôle de développement économique – avenant n°1 au contrat

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

20 JUIL. 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 27  
Procuration : 6  
Votants : 33  
Abstention : 0  
Exprimés : 33

L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-sept heures vingt huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - YEBO Henri Claude - LEBON Jean Daniel - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

#### **Représentés**

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda  
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel  
LEBRETON Blanche représentée par MUSSARD Rose Andrée  
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par LEBON Jean Daniel  
GUEZELLO Alin représenté par RIVIERE François  
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

#### **Absents**

KERBIDI Gérald - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élue déléguée  
Inelda BAUSSILLON



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Raymonde VIENNE, 14ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# Séance du 12 juillet 2016



**DÉLIBÉRATION N° : 20160712\_7**

**OBJET :**

**Mise à disposition de locaux à la chambre d'agriculture au pôle de développement économique – avenant n°1 au contrat**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Député-Maire expose :**

Par délibération n°19 du 26 mai 2013, le conseil municipal a approuvé le principe de renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux à la Chambre d'Agriculture de locaux dans l'enceinte du « Pôle de Développement Economique » ainsi que de deux emplacements de parking au sein du garage communal. Ces locaux sont d'une surface de 100 m<sup>2</sup> qui comprennent un espace accueil, quatre bureaux, une salle de réunion et des sanitaires.

Le contrat de mise à disposition signé entre les deux parties a été établi pour une durée de trois ans renouvelable une ou plusieurs fois de façon expresse.

Cette durée initiale arrivant à terme, la Chambre d'Agriculture a sollicité la Commune par courrier afin de faire jouer la clause de renouvellement prévue au contrat.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 portant renouvellement pour trois années supplémentaires du contrat de mise à disposition à titre gracieux à la Chambre d'Agriculture de locaux dans l'enceinte du « Pôle de Développement Economique » ainsi que de deux emplacements de parking au sein du garage communal ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avenant de renouvellement ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°19 du conseil municipal du 26 mai 2013,

**Vu** la note explicative de synthèse n°7,

Reçu en préfecture le 20/07/2016  
Affiché le  
ID : 974-219740123-20160712-DCM20160712\_7-DE

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** l'avenant n°1 portant renouvellement pour trois années supplémentaires du contrat de mise à disposition à titre gracieux à la Chambre d'Agriculture de locaux dans l'enceinte du « Pôle de Développement Economique » ainsi que de deux emplacements de parking au sein du garage communal.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant de renouvellement ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

20 JUL. 2016

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu(e) délégué(e)  
Inelda BAUSSILLON

